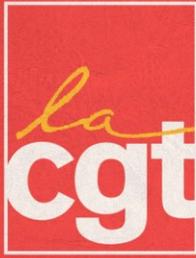


# NOTE AUX ORGANISATIONS



Montreuil, le 27 juin 2024

## **Note sur la limitation des emplois aux binationaux prônée par le Rassemblement national**

**Le RN** a annoncé en début de semaine une mesure concernant les Français binationaux, à savoir leur fermer l'accès à des emplois « *extrêmement sensibles, par exemple de gens qui soient binationaux russes, pour occuper des postes de direction stratégique dans la défense, donc on va évidemment prendre des lois organiques et un décret pour empêcher ça, pour empêcher les ingérences* », « *de façon tout à fait limitée, y compris dans le temps* ».

Chenu sur TF1 la matinale du 24 juin 2024 <https://www.tf1.fr/tf1/bonjour-la-matinale-tf1/videos/en-toute-franchise-sebastien-chenu-30616196.html>

Cette note vise à décrypter cette mesure discriminatoire et à bien en mesurer la portée.

**Rappelons d'abord qu'un binationnel est français. Il a les mêmes droits et devoirs du point de vue de la citoyenneté que les autres français.es qui ne sont pas binationaux. Par conséquent aucun emploi n'est légalement fermé aux binationaux.**

Si des catégories d'emplois sont actuellement réservées aux français et/ou ressortissants de l'UE, en particulier dans la Fonction publique, les binationaux ne font dans ce cadre l'objet d'aucun traitement différencié par rapport aux français qui ne sont pas binationaux.

En revanche, de nombreux emplois nécessitent des **agrément**s, des enquêtes administratives, et cela se fait dans une forte opacité.

### **Combien d'emplois et de personnes concernées :**

Un.e citoyen.ne français.e peut avoir autant de nationalités qu'il le souhaite.

Les binationaux représentaient 5% des français en 2008 de 18-50 ans (pas de chiffres plus récents), soit 3,3 millions de français.

Cette mesure vise clairement une partie de la population originaire du bassin méditerranéen : 90% des binationaux sont des immigrés ou descendants d'immigrés, essentiellement originaires des pays du Maghreb, la Turquie, le Portugal.

D'après l'Ined, il n'existe pas de fichier administratif, où seraient recensés les binationalités. Le manque de chiffre sur les bi/plurinationaux s'explique par le fait qu'il n'est pas obligatoire de déclarer ses nationalités.

<https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/double-nationalite-identite-nationale/#:~:text=La%20double%20nationalit%C3%A9%20varie%20selon,conserv%C3%A9%20leur%20nationalit%C3%A9%20d'origine.>

Cette mesure est certainement **contraire à la Constitution** (égalité des citoyens (français) devant la loi). Mais il existe des tentatives de contournement à travers les conditions de diplômes nationaux, ... Donc dans les faits il est fort possible que des binationaux soient déjà écartés pour la seule raison de leur binationalité.

**La part de l'emploi** qui serait affectée par les mesures du RN est **inconnue**. D'autant qu'en dehors du public, de nombreux sous-traitants du privé travaillent dans la sécurité publique.

Marine Le Pen sur X : « *ça ne concernerait que quelques dizaines d'emplois, très sensibles dans des postes stratégiques en matière de défense, de nucléaire ou de renseignements par exemple. Cette courte liste serait revue très régulièrement en fonction de l'actualité géopolitique et de ses conséquences pour notre pays* ».

<https://www.lexpress.fr/politique/rn/interdire-les-emplois-sensibles-aux-binationaux-la-realite-derriere-la-proposition-du-rn-4Q6RK3UBZFCYPJLKCDGR3JZ4PQ/>

Sébastien Chenu a confirmé cet ordre de grandeur le 27 juin, évoquant 50 emplois, dans le domaine du renseignement.

De toutes évidences, face au tollé provoqué par ce projet, le RN cherche à en minimiser la portée.

**Il n'en reste pas moins que cette mesure prônée par le RN pose deux problèmes de fond :**

- **il introduirait dans le droit une distinction entre les français non binationaux et les français binationaux, créant ainsi une discrimination légale à l'égard des seconds sur la base de leurs liens avec d'autres pays**
- **il créerait un précédent et le RN prévoit d'ailleurs d'ores et déjà la possibilité de revoir régulièrement – et donc potentiellement d'étendre – la liste des emplois concernés.**

Les intentions réelles du RN sont en effet d'une portée bien plus grande que ce qu'il essaie de faire croire ces derniers jours. Le 25 janvier 2024, le groupe RN à l'Assemblée a déposé une proposition de loi constitutionnelle prévoyant entre autres que la loi puisse « *interdire l'accès à des emplois dans l'administration, des entreprises publiques et des personnes morales chargées d'une mission de service public aux personnes qui possèdent la nationalité d'un autre d'Etat* ».